



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 14, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Vétrigne, 54 Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Alain SALOMON, Maire.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 04 mars 2025, le Conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

La convocation a été adressée aux Conseillers municipaux et affichée le 4 mars 2025.

Membres présents : 9

Alain SALOMON, Eric WERDENBERG, Thierry DAGUET, Florine MERVILLE, Alain WEICK, Richard MARMET, Guillaume REGISSER, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Jean-Jacques SANDERRE

Membres excusés : 3

Chantal LOUIS, a donné pouvoir à Thierry DAGUET

Frédéric BURGUN, a donné pouvoir à Guillaume REGISSER

Alban DIFFALAH

Membres absents : 2

Khalid BARRAMOU

Noémie SAUDIN

Quorum de 8 atteint

Secrétaire de séance : Eric WERDENBERG

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Désignation du ou de la secrétaire de séance

Eric WERDENBERG se propose pour exercer cette fonction.

Point 2 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Interventions

Aucune observation

Point 3 : Renouvellement de la convention avec le CDG 90 pour l'entretien des équipements sportifs et de loisirs

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

autorise le maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation des contrôles :

- d'agrès (en extérieur ou en intérieur) de football, handball, basketball et hockey sur gazon ou en salle (25 euros par an par agrès contrôlés) ;
- des aires de jeux collectives (50 euros par an par aire de jeu contrôlée).

Interventions

Richard MARMET : ça revient à combien par an ?

Le Maire : entre 500 € et 600 €

Richard MARMET : et la convention est sur combien d'années ?

Le Maire : 3 ans, renouvelables

Point 4 : Mise à disposition d'un conseiller en Transition Energétique pour la réalisation d'une analyse énergétique - Convention avec TDE 90

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve la mise à disposition d'un conseiller en Transition Energétique à la commune par TDE 90,

autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires de la mise en œuvre de cette décision,

autorise le Maire à régler le coût de cette mise à disposition à TDE 90.

Interventions

Le Maire : cela nous permettra de faire un bilan énergétique de l'école maternelle, pour améliorer sa consommation. On pourra le faire également pour la mairie

Point 5 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier pour le Territoire de Belfort

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve l'inscription de la commune au nouveau groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier,

autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Interventions

Le Maire : on n'a aucune obligation, on passe la convention mais si on trouve moins cher on peut acheter ailleurs

Jean-Jacques SANDERRE : ça s'est déjà fait de consulter en parallèle ?

Le Maire : oui et on a acheté sans passer par le groupement

Richard MARMET : la convention c'est uniquement le matériel et c'est à nous de l'appliquer ?

Le Maire : non ce sera une entreprise

Richard MARMET : on l'a déjà abordé mais il y a des endroits sur la commune où on ne voit plus le marquage

Le Maire : on l'a prévu cette année, sur toute la commune

Point 6 : Demande de subvention au Grand Belfort pour réparer le toit de l'école maternelle

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve le plan de financement prévisionnel présenté,

sollicite une aide financière au titre du Fonds d'Aide aux Communes du Grand Belfort,

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

inscrit les dépenses et recettes au Budget Primitif 2025.

Interventions

Aucune observation

Point 7 : Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

identifie les zones d'accélération d'énergies renouvelables, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture,

charge le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du Territoire de Belfort,
- à la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort.

Interventions

Le Maire : Sur notre commune il n'y a que la pose de panneaux photovoltaïques qui soit possible. J'ai fait un tracé sur toute la commune, personne n'a réagi lors de la consultation publique.

Point 8 : Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF – Parcelles 14-6-7

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve ladite convention,

autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

Interventions

Eric WERDENBERG : la coupe a été faite, proprement, ils ont attendu que le sol soit sec

Le Maire : la convention permet que ce soit mieux contrôlé par l'ONF pour que les exploitants ne détruisent pas nos forêts. L'ONF est responsable, et on peut demander la remise en état, cela ne sera plus à la charge de la commune

Eric WERDENBERG : 70% des arbres qui ont été coupés sont treuillables et pourront être extraits depuis la route, ce qui permettra de moins endommager les chemins

Richard MARMET : encore faut-il pouvoir constater...

Le Maire : Eric est là pour constater, il se rend sur place régulièrement

Eric WERDENBERG : vendredi après-midi nous allons marquer le bois pour l'affouage

Point 9 : Rucher communal – Cession du matériel suite à l'arrêt de l'activité

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

valide l'arrêt de l'activité du rucher communal,

cède les ruches et le matériel investit à Monsieur MENNESSIER pour la somme de 500 €.

Interventions

Le Maire : j'ai reçu M. Mennessier et Jean-Jacques la semaine dernière, nous nous sommes entendus pour la somme de 500 €. Je pense que c'est un bon compromis

Jean-Jacques SANDERRE : pour information, M. Mennessier est référent frelons sur la commune

Point 10 : Installation d'un distributeur de miel et assimilés sur la commune – Convention de mise à disposition d'un terrain communal

Décision du Conseil municipal :

A l'unanimité,

approuve l'implantation d'un distributeur automatique de l'entreprise Api Douceur sur la place du Calvaire,

approuve la convention de mise à disposition du terrain communal et ses modalités,

autorise le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents,

inscrit les recettes au Budget 2025.

Interventions

Jean-Jacques SANDERRE : c'est vraiment très bien, il faudra bien communiquer sur Illiwap et aux alentours

Thierry DAGUET : il sera visible depuis le feu

Stéphanie GRANDGUILLAUME : il a déjà d'autres distributeurs ?

Le Maire : oui à Essert et Fousseماغne

Questions diverses :

1 – Remerciements divers

Le Maire : le collectif Résistance et Déportation remercie pour la subvention 2024 attribuée, et des remerciements pour les colis et bons d'achat distribués pour Noël par le CCAS

2 – Compte rendu annuel des Gardes Champêtres

Le Maire : je vous donne quelques informations mais on vous fera parvenir le compte rendu par mail :

- il y a 49 communes adhérentes, Roppe depuis cette année
- 12 gardes champêtres, dont 2 supplémentaires en 2024
- 4 véhicules dont un van et deux cinémomètres
- du matériel de piégeage et transport des animaux
- armement : bâtons télescopiques, gazeuses, pistolets semi-automatiques à venir en 2025
- caméras individuelles, en attente du renouvellement des autorisations de l'Etat, et radios à venir
- nouvelles tenues et sérigraphie des véhicules

- conventions de coordination avec :
 - la gendarmerie
 - la police nationale
 - la fédération départementale de la pêche
 - la fédération départementale de la chasse
 - les polices municipales de Belfort et Bavilliers
 - les services de l'Etat (OFB, ONF, DDTSP et DDT)

3 – Un arbre, une naissance

Le Maire : je vous rappelle que les arbres fruitiers pour les naissances 2024, seront plantés samedi 22 mars à 10h, pour celles et ceux qui souhaitent y participer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30.
Délibéré en séance, le 11 mars 2025

Prochain Conseil municipal : **01 avril 2025**

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la commune

www.vetrigne.com